

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUB  
2 – 2025 / N° 3**

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 026-212603054-20250204-2\_2025\_3-DE

**SEANCE du 04 FEVRIER 2025**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0  
Date de la convocation : 27.01.2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MINDER Pascale, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile  
Corinne MANENT donne pouvoir à BONNET Annick

**Objet : Participation à la protection sociale complémentaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;  
Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,  
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu la délibération du 5 novembre 2012 attribuant une participation mensuelle (50% depuis 2008) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de *labellisation*, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la commune,  
Vu la délibération du 28/10/2019 acceptant l'adhésion à la convention de participation garanties prévoyance signée avec IPSEC du groupe Malakoff-Médéric-Humais suite au marché lancé par le CDG26.

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Décide** de verser une participation mensuelle à tout agent de la commune ayant adhéré au contrat de prévoyance complémentaire, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Alexandra BONNET, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : 23 €

Lucie DA SILVA SANTOS, Adjoint administratif principal 1<sup>ème</sup> classe : 20 €

S L O W

Stéphane FALLAY, Adjoint technique :	18 €
Laetitia GRUNDIG, Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe :	23 €
Joan LEMITRE, Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe :	21 €
Christel MARTIN, Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe :	16 €
Johanna MAZET, Adjoint technique :	18 €
Christine POULET, Adjoint technique principal de 1 <sup>ème</sup> classe :	20 €
Angélique SALABELLE, Adjoint technique :	18 €
Caroline TACK, ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe :	14 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
A St Gervais sur Roubion, le 05.02.2025

Le Maire  
Hervé ANDEOL

